

Prévoyance vieillesse

L'AVS

Pourquoi devons-nous prévoir notre retraite?

Lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite, la plupart des personnes en activité arrêtent de travailler. Elles ne disposent alors plus des revenus du travail pour financer leur consommation. Pour maintenir le plus possible leur niveau de vie habituel même à la retraite, elles doivent donc prendre des mesures auparavant. L'ensemble de ces mesures, qu'elles soient d'ordre privé ou étatique, est regroupé sous le terme de prévoyance vieillesse.

Comment la prévoyance vieillesse est-elle conçue en Suisse?

Le système de prévoyance vieillesse suisse repose sur trois piliers:

- 1er pilier:** la prévoyance étatique (AVS) – régime obligatoire pour tous
- 2e pilier:** la prévoyance professionnelle (caisses de pensions) – régime obligatoire pour les salariés
- 3e pilier:** la prévoyance privée – régime facultatif

Qu'est-ce que l'AVS?

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) représente la partie étatique de la prévoyance vieillesse. Elle est obligatoire pour toutes les personnes exerçant une activité lucrative, et ce à partir du 1er janvier de l'année de leur 18e anniversaire. Pour les personnes n'exerçant aucune activité lucrative, elle est obligatoire à partir du 1er janvier de l'année de leur 21e anniversaire. L'AVS veille à garantir un niveau de vie minimum aux retraités. Par ailleurs, elle soutient financièrement les orphelins, les veuves et les veufs. L'AVS existe depuis 1948.

Comment fonctionne l'AVS?

L'AVS fonctionne selon le principe de la répartition: chaque mois, les employeurs déduisent 4,35% (état 2020) du salaire brut des salariés et versent le double de ce montant à l'AVS. La prime est donc partagée en deux. Ces fonds permettent à l'AVS de payer les rentes des retraités actuels. Ce principe dit de la répartition repose sur la solidarité entre les générations et sur le postulat que les générations futures feront de même. C'est en fait un pacte intergénérationnel.

Quelles sont les conditions du droit à la rente AVS?

Les rentes de vieillesse sont versées à partir de l'âge de la retraite (état 2020: 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes). Il est possible de percevoir la rente AVS plus tôt, à certaines conditions; la rente est alors réduite. Toutes les mesures, d'ordre privé ou public, prises à cet effet relèvent de la notion de prévoyance vieillesse. La rente dépend du nombre d'années de cotisation et du revenu moyen obtenu au cours de la vie active. Etant donné qu'elle est uniquement destinée à garantir les besoins fondamentaux, la rente AVS est toutefois comprise dans une fourchette allant de 1185 francs à 2370 francs par mois (état 2020). Les personnes mariées perçoivent tout au plus 75% de la rente maximale (2020: 1777.50 francs par personne et par mois). L'écart est relativement faible entre la rente minimale et la rente maximale. Cela entraîne un effet de redistribution considérable puisque les personnes qui touchaient de gros revenus pendant leur vie active ont payé des cotisations à l'AVS bien plus élevées que le montant de la rente à laquelle elles ont droit une fois à la retraite.

Quels sont les risques inhérents à l'AVS?

Le vieillissement de la population remet en question la forme de financement reposant sur le principe de la répartition. En effet, le nombre de rentes en cours augmente alors que, en même temps, le nombre d'actifs cotisant à l'AVS diminue.

Glossaire

-
- ▶ **Niveau de vie:** le niveau de vie est le degré d'aisance d'une personne par rapport à d'autres. On entend essentiellement par là les biens matériels tels que la voiture, les vêtements et ou le logement.

 - ▶ **Salaire brut:** le salaire brut est le salaire convenu contractuellement. Le salaire effectivement versé après déduction des diverses primes d'assurance constitue le salaire net.

 - ▶ **Rente:** une rente est une somme d'argent versée de manière récurrente par une assurance, par exemple par l'AVS ou une caisse de pensions.

 - ▶ **Redistribution:** la redistribution est le processus par lequel les différences de revenu et de fortune au sein de la population sont équilibrés par des mesures politiques.